

Centenaire de la Croix-Rouge du Salvador

La Croix-Rouge du Salvador a fêté cette année le centenaire de sa fondation. Le président du CICR a séjourné à cette occasion au Salvador, du 19 au 25 avril; il a été reçu par les plus hautes autorités du pays et il a assisté, le 24 avril, à la séance inaugurale des cérémonies qui ont marqué le centenaire de la Société nationale de la Croix-Rouge salvadorienne. Il a apporté les félicitations et les vœux du CICR, institution fondatrice du Mouvement de la Croix-Rouge, à une Société nationale avec laquelle il collabore étroitement et très activement depuis de nombreuses années.

A ces félicitations et ces vœux, la Revue internationale s'associe très cordialement.

Discours du Président du CICR pour le Centenaire de la Croix-Rouge du Salvador

En ma qualité de président du Comité international de la Croix-Rouge, c'est pour moi un honneur et une source de grande satisfaction de participer à la célébration du 100^e anniversaire de la Croix-Rouge du Salvador.

A l'occasion de cette cérémonie, le CICR présente ses plus vives félicitations au président de la Croix-Rouge salvadorienne, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, membres du conseil exécutif, directeurs, dames grises, secouristes et volontaires qui, suivant le chemin tracé par leurs prédécesseurs, accomplissent aujourd'hui, avec un dévouement et une abnégation exemplaires, leur mission humanitaire.

Dans les circonstances tragiques que vit, depuis plusieurs années, votre pays, l'action menée sans relâche par la Croix-Rouge salvadorienne porte témoignage de la vitalité de l'idéal humanitaire qui inspira, il y a un siècle, les fondateurs de votre Société nationale.

Le CICR, qui a pour mandat de prononcer la reconnaissance des nouvelles Sociétés nationales, garde également dans ses archives la mémoire des faits saillants qui jalonnent leur histoire. Qu'il me soit donc permis d'évoquer brièvement ici quelques faits particulièrement riches d'enseignement dans l'histoire de la Croix-Rouge salvadorienne.

Lorsque, en 1885, fut fondée la Croix-Rouge du Salvador, la première d'Amérique centrale, votre Etat était déjà, depuis le 30 décembre 1874, partie à la Première Convention de Genève de 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Conscientes des graves tensions qui régnaient alors en Amérique centrale, quelques personnalités influentes et respectées, dont la profession était le commerce ou l'agriculture, eurent la sagesse de réfléchir aux conséquences d'un éventuel conflit armé et de décider des mesures qui devraient être prises d'urgence afin, le cas échéant, de pouvoir porter rapidement secours aux victimes. Ces pionniers, Léon Dreyfus, Astor Marchesini, Pilar Lagos, Augusto Bouineau, Miguel Yudice, trouvèrent aussitôt l'appui du chef de l'Etat, le Dr Rafael Zaldivar, et surtout de son épouse, Doña Sara Guerra de Zaldivar, qui participa activement à l'organisation de la nouvelle Société. Les premiers statuts, élaborés par Don Astor Marchesini et Don Luis Van Dyk, furent approuvés par le gouvernement le 13 mars 1885 et publiés au Journal officiel le lendemain même.

Moins de trois semaines plus tard, la guerre éclatait. D'emblée, la Société était mise à l'épreuve et elle donna la preuve de son utilité. Aux environs de la ville de Chalchuapa, le 2 avril 1885, deux médecins de la Croix-Rouge salvadorienne, Herman Prower et Juan Padilla Matute, se dévouèrent avec une efficacité et un courage admirables, lors de la bataille connue sous le nom de «Batalla de Justo Rufino Barrios».

La paix revenue, la Croix-Rouge du Salvador apporta son appui aux services de santé civils pour secourir les victimes du choléra, de la variole et de la peste bubonique. Le gouvernement du Salvador soutint dès le début l'œuvre de la Croix-Rouge et, en 1892, il participa à la Conférence internationale de la Croix-Rouge,

à Rome, ainsi qu'à celles qui suivirent, à Washington, à Genève et La Haye.

Certains d'entre vous, peut-être, gardent encore en mémoire les tragédies causées, en 1917 et 1918, par les tremblements de terre de San Salvador. A cette occasion, comme lors de catastrophes ultérieures, la Croix-Rouge du Salvador a su montrer qu'elle était à même de porter secours et assistance sans retard aux victimes de ces désastres naturels.

Mieux encore, consciente de ce que la solidarité de la Croix-Rouge, fondée sur une vision réellement universelle de l'homme, ne saurait s'arrêter au cadre ordinaire de la communauté nationale, la Croix-Rouge salvadorienne a étendu son action bienfaitrice aux pays voisins, lorsque, eux aussi, eurent à faire face aux effets de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

Elle se porta au secours des victimes des troubles intérieurs qui, en 1924, affectèrent le Honduras: elle envoya à Tegucigalpa un détachement sanitaire, composé de médecins et d'infirmiers, chargés, avec tout le matériel nécessaire, d'apporter des soins aux malades et aux blessés des deux parties, sans discrimination.

Peu après cette nouvelle preuve de solidarité, le CICR a eu le plaisir de prononcer la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge salvadorienne, le 25 avril 1925. Accréditée auprès des Sociétés sœurs, la nouvelle Société ne tarda pas à devenir membre de la Ligue, puisqu'elle fut admise le 24 juin de la même année.

Depuis lors, les occasions pour la Croix-Rouge salvadorienne de démontrer tout à la fois son attachement aux idéaux humanitaires de ses fondateurs et sa volonté de faire face aux tâches que lui imposaient les circonstances difficiles qu'a traversées votre pays n'ont guère manqué.

Preuve en soit l'étroite et efficace collaboration qui, depuis 1980, s'est instaurée entre votre Société et le Comité international de la Croix-Rouge, pour apporter une assistance alimentaire et médicale aux populations victimes du conflit qui déchire si tragiquement votre pays, ainsi que pour assurer la diffusion des règles humanitaires essentielles auprès de la population en général et au sein des forces armées.

Cette action conjointe est aujourd'hui devenue la plus importante opération d'assistance et de protection déployée par notre institution en Amérique latine. Aussi, avant de conclure ce bref rappel historique, je tiens à rendre hommage aux dirigeants de la Croix-Rouge du Salvador, ainsi qu'à tous les secouristes et volontaires, qui font preuve d'un exemplaire et authentique esprit de

Croix-Rouge, en accomplissant des missions parfois extrêmement difficiles.

Le drame récent qui, le 5 mars 1984, a coûté la vie à deux d'entre eux, alors qu'avec une ambulance ils se portaient au secours de blessés dans le village de Guadalupe, nous a frappés douloureusement. Je souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage à leur mémoire et lancer une fois de plus un appel pressant à tous les combattants pour que soient respectés, en tout temps et en tout lieu, le personnel et l'emblème de la Croix-Rouge.

Chers amis de la Croix-Rouge salvadorienne, tant qu'il y aura dans votre pays, malgré les difficultés et les dangers, des hommes et des femmes prêts à faire leur devoir et plus que leur devoir, dans un authentique esprit de la Croix-Rouge, d'humanité, de neutralité et d'impartialité, la Croix-Rouge salvadorienne pourra faire face à l'avenir avec confiance et accomplira avec succès sa mission secourable.

Au cours des trente dernières années, le monde a subi de profondes transformations. Le nombre de conflits sur tous les continents n'a malheureusement cessé d'augmenter. Parallèlement, des valeurs humanitaires fondamentales se sont trouvées mises en question et nous devons constater avec préoccupation que des intérêts politiques entrent très souvent en compétition avec les intérêts les plus vitaux des victimes. Nous ne pouvons accepter passivement cette évolution. Nous ne pouvons accepter que les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et les dispositions du droit international humanitaire soient bafoués. La crédibilité de la Croix-Rouge, sa force, dépendent de sa volonté de tout entreprendre pour éviter que, dans tous les pays du monde déchirés par des conflits, ne s'installent l'arbitraire et la violence aveugle envers des victimes sans défense. Plus que jamais, les nécessiteux, les déshérités, les prisonniers, les blessés espèrent de la Croix-Rouge protection et assistance.

Votre Société, Monsieur le Président, sera certes appelée à de nouveaux efforts au cours du siècle qui s'ouvre devant elle, mais un passé et un présent si riches sont pour elle un gage d'avenir et je tiens aujourd'hui à lui exprimer, au nom du Comité international de la Croix-Rouge, mes vœux les plus chaleureux pour ses activités futures au service de l'humanité et de la paix.